



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 06 décembre 2023

2023/73

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – – FABRE Alain – HURLIN Régine – BECHARD Alain – BAECKER Sybille - NEVEU James –POULLET Danielle - AUBIN Dimitri – COULON Daniel - GIBOULET ARNAUD Sophie - MENALDO KEBDANI Nadia – PANAFIEU Blandine –

ABSENTS EXCUSES : Mme FOURES Josiane - M. HIBSCHELE Jean-Marc - Mmes SCHMITT Marie Gil – DE CORO Jessica - MM REBUFFAT – ALTIER Jonathan

PROCURATIONS :

- M. HIBSCHELE à M. TIXADOR
- Mme FOURES à Mme POULLET
- Mme SCHMITT à Mme BAECKER
- Mme DE CORO à Mme GIBOULET
- M. REBUFFAT à Mme MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

OBJET : Présentation du de la chambre régionale des comptes

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code des juridictions financières, notamment son article L.243-8

CONSIDERANT le rapport d'observations définitives établi par la chambre des comptes sur la gestion de la CA Nîmes Métropole et de l'aéroport au titre des années 2019 et suivantes,

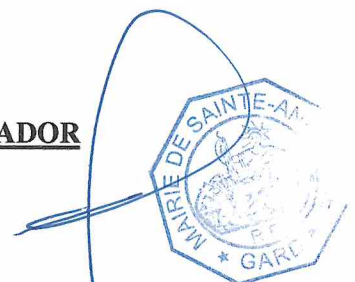
Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : prend acte des conclusions du rapport de la CRC sur la gestion de la CA Nîmes Métropole et de l'aéroport.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,
Gilles TIXADOR



Porte des Gorges du Gardon - Site classé